

Ligue de tir de la Côte d'Azur

Rapport de l'arbitrage saison 2022 2023

En date du 23 septembre, date de la dernière mise à jour de la liste des arbitres de la Côte d'Azur, nous sommes exactement 50 arbitres de tir qui s'occupent de faire en sorte que nos compétitions se déroulent dans les règles édictées par les instances du tir sportif. Ils se répartissent de la manière suivante : 15 arbitres dans les Alpes-Maritimes et 35 arbitres dans le Var. Nous avons 5 arbitres nationaux dans le 06 et 4 dans le 83, soit 9 arbitres ce qui représente un dixième de l'effectif. Tous les arbitres ISSF sont à jour de recyclage.

Dans la discipline du tir aux armes réglementaires, le TAR, les 6 arbitres du 06 sont tous à jour et dans le 83, nous avons 7 arbitres dont 2 qui auront un recyclage au cours de cette saison. On l'organisera lors d'un prochain championnat à Fréjus.

Aux armes anciennes, les 5 arbitres du 06 sont à jour de formation ainsi que les 8 du 83.

Dans les disciplines de l'IAU, l'arbalète, les 4 arbitres du 06 sont également tous à jour de formation.

Je vous donne le détail des effectifs pour vous expliquer que les bénévoles qui souhaitent, par exemple à la fin de leur carrière sportive, nous donner un coup de main, ce ne sera pas de refus et principalement dans les Alpes-Maritimes. Pour améliorer les conditions de tir, le Comité Directeur de la ligue a pris deux mesures importantes : en premier, on pourra utiliser des arbitres issus du 83 pour renforcer les effectifs du 06 lors des championnats régionaux 25/50m lorsqu'ils ont lieu dans les Alpes-Maritimes. Bien sûr le CDTAM défraiera également les arbitres varois qui viendraient nous aider lors des départementaux 25/50m. Le but étant de mettre en place une deuxième équipe au 25m. Deuxième accord de la ligue, le remboursement intégral d'une nuit d'hôtel nécessaire lors des championnats de la discipline TAR à Fréjus, le forfait de 50€ ne suffisant plus. L'effort de la ligue a également porté sur les tenues des arbitres avec l'achat de polos siglés « Arbitre Côte d'Azur ». La prime d'arbitrage a été portée à 40€ par journée (décision prise lors de l'A.G. de la

ligue en date du 26 novembre 2022 suite à requête du 15 novembre 2022) et le forfait kilométrique est de 0,43€. Le repas du soir est à 22€ et celui de midi est à 15€. Le but de ces chiffres est que vous puissiez les communiquer à vos adhérents qui seraient éventuellement intéressés par l'arbitrage. N'oubliez pas que sans arbitre, il ne peut pas y avoir de compétition. Personnellement je pense que chaque club devrait avoir parmi ses adhérents au moins un arbitre, ne serait-ce que pour expliquer aux licenciés les règles des différentes compétitions que nous organisons.

Pour terminer, je voudrai remercier Mr Ballestri Raphaël et Marcel Cuscuna, nos deux Responsables départementaux pour l'aide qu'ils m'apportent et pour leur disponibilité.

Christian Bellenoue
Responsable Régional de l'arbitrage
Ligue Côte d'Azur